



## PROJET DE RÈGLEMENT

### AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU** que le conseil municipal adoptera ses prévisions budgétaires 2020 au montant de 6 376 650 \$;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2020;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par :

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE :** Le projet de règlement ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2020 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

1. Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante;

#### **ARTICLE 1 RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS**

Taxes générales sur la valeur foncière 2020 :

Taux de base.....	0.89/100\$
6 logements et plus.....	0.89/100\$
Non résidentiel .....	1.59/100\$
Industriel .....	1.59/100\$
Agricole.....	1.59/100\$

Conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil municipal fixe les taux de taxes et les coûts unitaires des services municipaux pour l'année 2020 comme suit :

##### **A) TAUX DE TAXES**

- Participation aux travaux de la route 132  
dans le secteur de Petit-Pabos .....0.0221/100\$
- Assainissement des eaux .....0.1570/100\$
- Participation aux travaux de la route 132  
dans le secteur de Petit-Pabos – Ferme .....0.0221/100\$
- Assainissement des eaux – Ferme .....0.1570/100\$
- Aréna, Enrochement rue du Bord-de-l'Eau,  
Appareils respiratoires .....0,0537/100\$
- Règlement d'emprunt parapluie.....0,0173/100\$

Pour ceux bénéficiant de l'égout sanitaire, il faut ajouter à ces taux un montant de 42,00 \$ par unité, comme participation au remboursement des travaux exécutés sur la rue de la Source et la Grande Allée Est.

- Logement unifamilial (vacant ou non)..... 1.0 unité
- Terrain vacant ..... 0.5 unité
- Tous les commerces ..... 1.5 unité
- Commerce attenant à une résidence ..... 0.25 unité

**B) TAUX FIXES SECTEUR DE PETIT-PABOS (RÈGLEMENT V-541/04)**

Lorsque l'immeuble n'est desservi que par un service, l'unité de base est multipliée par un facteur égal à 0.5

Pour l'année 2020 la valeur attribuée à chaque unité est de 311 \$.

Chaque logement .....	1.0 unité
Terrain vacant.....	0.5 unité
Chalet.....	1.0 unité
Immeuble avec commerce inclus.....	1.25 unité
Entrepôt.....	1.0 unité
Location d'auto .....	1.5 unité
Atelier mécanique .....	1.5 unité
Centre distribution d'essence .....	1.5 unité
Autre commerce .....	1.5 unité

**c) TAUX FIXES RUE DE LA SOURCE (TRAVAUX 2009)**

Pour l'année 2020, la valeur attribuée à chaque unité est de 400 \$.

Chaque logement .....	1.0 unité
Terrain vacant.....	0.5 unité

**d) TARIF DE COMPENSATION DES SERVICES D'AQUEDUC**

Pour l'année 2020, la valeur attribuée à chaque unité est de 264 \$.

Chaque logement .....	1.0 unité
Clubs sociaux .....	1.0 unité
Commerce attaché d'une résidence.....	0.4 unité
Maison de chambres (par chambre louée).....	0.2 unité
Épicerie.....	1.6 unité
Dépanneur .....	1.1 unité
Autres commerces .....	1.4 unité
Garage avec mécanique et débosselage .....	2.6 unités
Édifice à bureaux, espace à bureau-1 à 5 bureaux (par unité).....	0.6 unité
Édifice à bureaux, espace à bureau-6 bureaux et plus .....	3.6 unités
Hôtel avec bar.....	4.1 unités
Unité de motels (par unité) .....	0.3 unité
Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse.....	5.1 unités
Restaurant .....	3.6 unités
Ferme .....	0.7 unité
Hôtel avec résidence faisant location de chambres sans permis de boisson (par chambre louée).....	0.2 unité
Institution bancaire.....	2.6 unités
Bureau de poste.....	1.4 unité
Salon de coiffure.....	1.1 unité
Fabrique .....	2.5 unités
M.A.P.A.Q. ....	13.0 unités
Industrie sans compteur .....	2.0 unités
Lave-autos .....	3.4 unités
Supermarché.....	5.0 unités
Îlot.....	0.52 \$/m <sup>3</sup>

Les tarifs suivants s'appliquent également pour l'utilisation des îlots de services :

- a) charge annuelle :..... 400 \$ par îlot
- b) charge mensuelle durant l'utilisation :..... 180 \$

Usine avec compteur

- a) charge annuelle de base :..... 15 600 \$
- b) charge pour consommation supérieure à 30 000 m<sup>3</sup> :..... 0.52 \$/m<sup>3</sup>

E) **TARIF DE COMPENSATION DES SERVICES D'AQUEDUC (IMMOBILISATION)**

Pour l'année 2020, la valeur attribuée à chaque unité est de 111 \$.

Chaque logement .....	1.0 unité
Clubs sociaux .....	1.0 unité
Terrain vacant.....	0,5 unité
Commerce attaché d'une résidence .....	0.4 unité
Maison de chambres (par chambre louée) .....	0.2 unité
Épicerie .....	1.6 unité
Dépanneur .....	1.1 unité
Autre magasin .....	1.4 unité
Garage avec mécanique et débosselage .....	2.6 unités
Édifice à bureaux, espace à bureau-1 à 5 bureaux (par unité).....	0.6 unité
Édifice à bureaux, espace à bureau-6 bureaux et plus .....	3.6 unités
Hôtel avec bar.....	4.1 unités
Unité de motels (par unité) .....	0.3 unité
Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse.....	5.1 unités
Restaurant .....	3.6 unités
Ferme .....	0.7 unité
Hôtel avec résidence faisant location de chambres sans permis de boisson (par chambre louée) .....	0.2 unité
Institution bancaire.....	2.6 unités
Bureau de poste.....	1.4 unité
Salon de coiffure.....	1.1 unité
M.A.P.A.Q. ....	15.0 unités
Usine de glace.....	9.0 unités
Poisson Salé Gaspésien.....	150.0 unités
Crustacées de Gaspé .....	65.0 unités

F) **TARIF DE COMPENSATION - NOUVEAUX USAGERS ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL - PARTIE NORD DE LA RUE DU PARC**

Pour l'année 2020, la valeur attribuée à chaque unité est de 450 \$.

Chaque logement .....	1.0 unité
Terrain vacant.....	0,5 unité
Commerce attaché d'une résidence .....	0.4 unité
Maison de chambres (par chambre louée) .....	0.2 unité
Garage avec mécanique et débosselage .....	2.6 unités
Salon de coiffure.....	1.1 unité

G) **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Pour l'année 2020, la valeur attribuée à chaque unité (ou logement) est de :

RÉSIDENTIEL :	
1 à 4 logements.....	250 \$ par unité
5 logements et plus.....	250 \$ par unité
INDUSTRIE, COMMERCE, INSTITUTION (ici) : .....	270 \$ par unité

Nom du Commerce	Unité
9057-3759 Qué. Inc.	7
Administration portuaire de G-Rivière	32
Alexina Épicerie Fine inc.	3
Amusements électroniques	1
Annette Lambert coiffure	0,5
Aréna de Grande-Rivière	6
Assurances Jean-Guy Beaudin	1
Atelier Will Nicolas	5
Ateliers Actibec	12
Autobus Couture & Cahill	6
Banque Nationale	1
Bernard Électronique enr.	0,5
Bijouterie Brigitte	1
Bijouterie Dubé	1
Bourget Électrique Meubles	2
Boutique Distinction	1
Boutique Pro-nature	2
Boutique Synergie	1
Bureau de Poste Rue de la Rivière	1
Cafétéria É.P.A.Q.	4
Caisse Populaire Desjardins	2
Camping de l'aéroport	6
Camping de la Grave	2
Camping Lina	2
Centre adultes La Ramille	5
Centre de la Petite enfance	5
Centre de tri	47
Centre équestre Trépanier (Cav. du Rocher)	5
Centre spécialisé des Pêches	7
Cercle des fermières de Grande-Rivière	1
CF Décoration	1
Ciné-Parc	1
Clinique dentaire Danielle Whittom	1
Clinique dentaire Dr. Vinh	1
Clinique d'esthétique Enjolie	0,5
Clinique médicale de La Grande-Allée	4
Club de l'Âge d'or Amitié	2
Club de l'Âge d'or Les joyeux copains	1
Club Optimiste	0,5
Club Sentiers Rocher-Percé	1
Cogeco	4
Coiffure Brillantine	0,5
Coiffure Caroline	0,5
Coiffure Complicité	0,5
Coiffure La mèche en fête	0,5
Coiffure Manon	0,5
Coiffure Nicole Syvrais	0,5
Comptabilité LD	1
Comptabilité Sweeney	1
Construction MD Déneigement	1
Construction rénovations DARD inc.	1
Constructions Pabok	1
Crustacés de Gaspé	8
Dépanneur 132	4
Dépanneur Ca-ro-lyn inc.	3
Dépanneur Marie-Soleil Petro-Canada	3
Distribution J.M. Bernatchez	3
Dixie Lee	15
École Bon Pasteur	5
École secondaire du littoral	20
Entreprise Hector Lebreux inc.	1
Esthétique Andréa Nicolas	0,5
Étude Jean Couture	1
Excellence Sports	1
Ferblanterie gaspésienne - Bureau	1
Ferblanterie gaspésienne - Entrepôt	1
Fermes de toit Jomar	0,5
FIPEC	5

Nom du Commerce	Unité
Fiducie Michel Lamoureux	2
Forestières des Trois Couronnes Inc.	0,16
Fourrures Yves Mousette enr.	0,5
Garage André Dubé	1
Garage François Chiasson	1
Garage Gaston Normandeau enr.	1
Garage Ghislain Méthot	2
Garage municipal et 2 casernes	2
Gestion Mauger (Pêche et Océan)	1
Gîte à Millie	1
Gîte Mario Moreau	1
Go-Kart	1
Grande-Rivière Broderie Design	1
Groupe Radisson	0,5
Halte routière	3
Hôtel de ville	6
IGA	55
Investissement B.G.M. inc.	3
Jean Coutu	6
JL. Video	1
Josée Méthot, avocate	1
La Nuit Blanche	1
L'Escapade Maison des Jeunes de G-R. inc.	2
Location JRL	2
Lys Santé inc.	1
Mauger Ford	7
Mécanique L.L.	2
Mercier et Frères	8
Mérimov	3
Mini Entrepôt G-Rivière	1
Miraco	4
Moreau, Laurent, ébénisterie	1
Motel du Rivage	7
Pêcheries Rudy	1
Pêches et Océans Canada	1
Peinture Bergo Nettoyage	1
Peinture Bergo	0,5
Pièces d'auto JLM inc.	8
Pièces d'Auto JLR inc.	3
Pièces d'auto Nicolas	3
Pièces d'auto Noël Beaudry	1
Poisson Salé Gaspésien	3
Postes Canada	1
Quincaillerie J.G Méthot	2
Reina Lelievre (couture)	0,5
Résidence de la Rive	3
Restaurant Comptoir chinois	8
Restaurant Coq d'Or	10
Restaurant Jack et Mario	5
Restaurant Le Vorace	2
Rock Guillot construction	2
Salon de coiffure Francine	0,5
Salon de coiffure La Coupe des Sportifs	0,5
Salon de coiffure Linda Hogan	0,5
Salon esthétique électrolyse La Jouvence	0,5
Salon esthétique et électrolyse Rayon de Soleil	0,5
Salon funéraire Edgar Lebreux	0,5
Salon Koifur Clôd.	0,5
Service de cafétéria Dunn Enr.	3
Société de gestion de la Grande-Rivière / Zec	1
Société Immobilière ( Voirie)	2
Soudure Le Rocher inc.	1
Soudure Will Nicolas	1
Station service Bélanger Couture Inc.	1
Synergie Gaspésie inc (entrepr. construction)	1
Télévision communautaire de Grande-Rivière	1
Tricolaine	0,5
Ville de Grande-Rivière	6

### **ARTICLE 3 BÂTIMENT INTERGÉNÉRATIONNEL**

Tout immeuble possédant un logement intergénérationnel bénéficie d'un crédit des taxes facturées à l'unité pour ce logement intergénérationnel.

#### **DÉFINITION D'UN LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL**

Logement répondant aux deux caractéristiques suivantes :

- a) L'occupant du logement intergénérationnel doit être le père, la mère, le beau-père, la belle-mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du propriétaire;
- b) Au moins un des occupants ou propriétaires doit être âgé d'au moins soixante-cinq (65) ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

Le crédit de taxes mentionné au paragraphe premier continue de s'appliquer tant et aussi longtemps que le logement est occupé par une des personnes répondant aux caractéristiques mentionnées aux paragraphes a) et b).

### **ARTICLE 4**

Les taxes foncières générales et les tarifs doivent être payés en un versement unique.

Toutefois, lorsque les taxes foncières générales et les tarifs totalisent une somme égale ou supérieure à trois cent dollars (300\$), le débiteur peut, à son choix, payer son compte en un versement unique ou en six (6) versements égaux.

Si le débiteur choisit de payer en six versements égaux, ils seront ainsi effectués :

- 1<sup>er</sup> versement: au plus tard le trentième jour (30<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 2<sup>e</sup> versement: le soixante-quinzième jour (75<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 3<sup>e</sup> versement: le cent vingtième jour (120<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 4<sup>e</sup> versement: le cent soixante-cinquième jour (165<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 5<sup>e</sup> versement: le deux cent dixième jour (210<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte.
- 6<sup>e</sup> versement: le deux cent cinquante-cinquième jour (255<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte.

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

### **ARTICLE 5**

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quatorze pour cent (14%) à compter du moment où ils deviennent exigibles.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.